

DICRIM

Document d'information communale sur les risques majeurs naturels et technologiques

COMMUNE DE FONTAINE-LES-LUXEUIL

2009



Nous vous informons des risques majeurs de notre commune !

Apprenons les bons réflexes !

Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Fontaine-les-Luxeuil est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur notre commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Ces risques sont de deux ordres :

- le risque d'inondation,**
- le risque sismique.**

Il mentionne également les actions menées afin de réduire aux mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par mes services.

En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Une information dans le bulletin municipal vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire

A quels risques majeurs sommes-nous exposés ?

Le risque le plus connu, car le plus courant, est l'inondation. En effet, notre village a quelquefois connu les méfaits du débordement de la Rôge ou l'encombrement du germonveau. Mais il n'est pas classé dans les communes du département les plus exposées.

L'autre risque majeur identifié pour notre commune, bien que peut courant, est le risque sismique.

Les risques météorologiques (neige, grêle, canicule, grand vent) sont eux aussi bien connus, mais leurs conséquences sur notre village, d'une part, et la santé des habitants d'autre part, sont loin d'être négligeables.

Enfin, depuis quelques mois, un risque nouveau de contagion de la grippe A (H1N1) se manifeste. Ne faisant pas partie des risques majeurs ciblés par les autorités préfectorales, il est cependant nécessaire d'appliquer et de suivre les conseils donnés par les medias, et les diverses informations.

Les mesures prises !

Afin d'anticiper au maximum l'impact de tels événements et d'envisager les mesures à prendre pour éviter les conséquences les plus désastreuses, la loi de modernisation sur la sécurité civile a demandé aux communes de mettre en place un « Plan Communal de Sauvegarde ».

Ce plan, actuellement en cours d'élaboration, détaille les mesures à prendre par les services municipaux, les services de secours...pour venir en aide à la population (évacuation des personnes sinistrées, hébergement et restauration de ces personnes, mesures à prendre pour gérer le retour à la normale après la crise...)

Il est également de la responsabilité du Maire d'informer la population de sa commune des risques encourus et des gestes et attitudes à adopter pour éviter l'aggravation des risques et garantir, le cas échéant, sa survie. C'est l'objet même de ce fascicule

« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre ».

Haroun TAZIEFF

Ainsi, la société comme l'individu doivent s'organiser pour y faire face.

LES SYSTEMES D'ALERTE

La sécurité est l'affaire de tous !

→ **Chacun est acteur de sa sécurité et de celle des autres.**

→ **Etre bien informé et alerté contribue à la sécurité de tous.**

En cas de phénomène naturel ou technologique majeur, la population doit être avertie par un signal d'alerte, identifié pour tous les risques. Ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute et 41 secondes et séparées par des intervalles de 5 secondes.



Pour la commune de Fontaine les luxeuil, en cas d'inondation, qui par nature, ne touche que la population habitant en bordure de la roge ou du germonveau, l'alerte locale est donnée par le passage des employés municipaux ou par appel téléphonique de la mairie.



CONSEILS DE COMPORTEMENT :

DANS LA MESURE DU POSSIBLE :

⇒ restez chez vous, ou rejoignez sans délai un local clos.

⇒ arrêtez la climatisation, le chauffage et ventilation,

⇒ portez-vous à l'écoute de la radio ou regardez la télévision : Radio France (France bleu, France info...), France 3, radios ou télévisions locales,

⇒ n'oubliez pas de disposer d'objets de première nécessité :

- une radio, lampe de poche avec piles,
- eau potable si pas d'accès à un point d'eau,
- des rubans adhésifs et ciseaux pour obstruer toutes les ouvertures, serpillière pour le bas des portes.
- des chiffons pour obstruer les aérations,
- une trousse de premiers soins et médicaments indispensables,
- un seau et sac plastique si pas d'accès aux sanitaires,
- vos papiers d'identité (livret de famille, carte d'identité....)

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

⇒ rester dans un véhicule,

⇒ aller chercher vos enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité),

⇒ téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours),

⇒ rester près des vitres,

⇒ ouvrir la fenêtre pour savoir ce qui se passe dehors,

⇒ allumer une quelconque flamme dans certaines situations (risque d'explosion),

⇒ quitter l'abri sans consigne des autorités

LA VIGILANCE METEO

La circulaire du 28 septembre 2001 est venue modifier la procédure d'alerte météorologique : cette nouvelle procédure s'appuie notamment sur une carte de vigilance et des bulletins de suivi.

Une carte de vigilance météorologique est élaborée deux fois par jour par les services de Météo France.

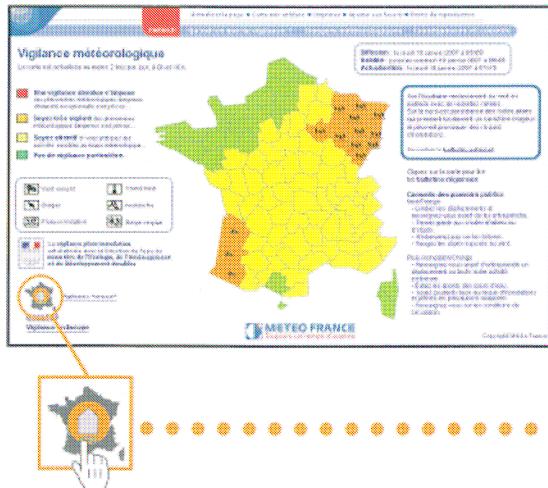
Elle attire l'attention sur la possibilité d'occurrence de phénomènes météorologiques dangereux. Si la carte comporte au moins une zone orange ou rouge, un bulletin régional de suivi de phénomène exceptionnel est émis par le Centre Météorologique Interrégional (CMIR) concerné précisant l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin.

La carte de vigilance est consultable sur le site Internet de Météo France :
www.meteo.fr/meteonet/vigilance

Pour la commune de Fontaine-les-luxeuil, elle concerne six types d'événements repérés par des pictogrammes :

- ⊕ Pluie - Inondation,
- ⊕ Orages,
- ⊕ Canicule,
- ⊕ Vent violent,
- ⊕ Neige ou verglas,
- ⊕ Grand froid.

www.meteo.fr



La circulaire du 28 septembre 2001 définit quatre niveaux de vigilance.

Une couleur est attribuée (vert, jaune, orange et rouge) à chaque département métropolitain, selon les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues.

Elle donne des informations complémentaires et des consignes de comportement dans le cas de niveaux 3 et 4 (orange et rouge) :

Vert (niveau 1)

Pas de vigilance particulière

Jaune (niveau 2)

Il faut être attentif si on pratique des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues.

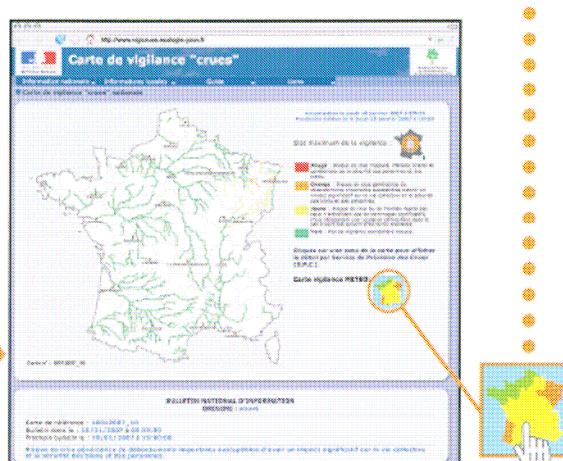
Orange(niveau 3)

Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir au courant de l'évolution et suivre les conseils émis par les pouvoirs publics.

Rouge(niveau 4)

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

Il faut se tenir régulièrement informé de l'évolution et se conformer aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



PLUIE - INONDATION

Conséquences possibles :

De très fortes pluies, susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours, sont attendues.

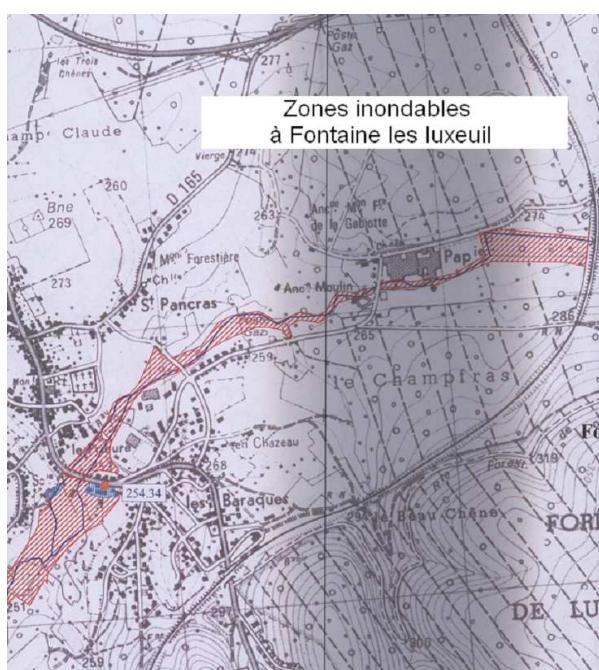
D'importantes inondations sont possibles, y compris dans des zones rarement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.

De très importants cumuls de précipitation sur de courtes durées peuvent localement provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés.

Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur une partie du réseau.

Risque de débordement des réseaux d'assainissement.

Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire.



CONSEILS DE COMPORTEMENT

DANS LA MESURE DU POSSIBLE :

- ⇒ restez chez vous, montez à l'étage,
- ⇒ couper l'électricité et le gaz,
- ⇒ si vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents. Respectez en particulier, les déviations mises en place,
- ⇒ ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée,
- ⇒ signalez votre départ à vos proches.

POUR PROTEGER VOTRE INTEGRITE ET VOTRE ENVIRONNEMENT PROCHE :

- ⇒ dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations,
- ⇒ prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable,
- ⇒ facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils,
- ⇒ n'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.



ORAGES

Conséquences possibles :

Nombreux et vraisemblablement très violents orages, susceptibles de provoquer localement des dégâts très importants.

Localement, des dégâts très importants sont à craindre sur les habitations, les édifices, les cultures et plantations.

Les massifs forestiers peuvent localement subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables au feu par de très nombreux impacts de foudre.

L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger.

Des inondations de caves et points bas sont à craindre, ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières.



Vincent Lhermet

CONSEILS DE COMPORTEMENT

DANS LA MESURE DU POSSIBLE :

- ⇒ évitez les déplacements,
- ⇒ les sorties en forêt sont particulièrement déconseillées,
- ⇒ ne pas se mettre sous un arbre.

EN CAS D'OBLIGATION DE DEPLACEMENT :

- ⇒ soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses,
- ⇒ n'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr.

POUR PROTEGER VOTRE INTEGRITE ET VOTRE ENVIRONNEMENT PROCHE :

- ⇒ évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,
- ⇒ rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés,
- ⇒ si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr,
- ⇒ signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins,
- ⇒ si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.

CANICULE

Conséquences possibles :

L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées.

Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur.

Veillez aussi sur les enfants.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- ⇒ pendant la journée, fermez volets, rideaux
- ⇒ aux et fenêtres. Aérez la nuit,
- ⇒ utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, magasins,...)
- ⇒ mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains,
- ⇒ buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif,
- ⇒ continuez à manger normalement,
- ⇒ ne sortez pas aux heures les plus chaudes,
- ⇒ si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers, Limitez vos activités physiques,
- ⇒ en cas de malaise ou de troubles du comportement,appelez un médecin,
- ⇒ si vous avez besoin d'aide,appelez la mairie,
- ⇒ si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais,
- ⇒ la Commune de Fontaine les Luxeuil veille sur vous, repère les personnes les plus fragiles et met en œuvre une surveillance des aînés. Les « personnes à risque » sont ainsi enregistrées dans un registre de veille.

VENT VIOLENT

LES RISQUES NATURELS

Conséquences possibles :

Avis de tempête très violente :

⌚ des coupures d'électricité et de téléphone fixe ou portable peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes,

⌚ des dégâts nombreux et importants sont attendus sur les habitations, les parcs et plantations ; les massifs forestiers peuvent être fortement touchés,

⌚ la circulation routière peut être rendue difficile sur l'ensemble du réseau,

⌚ les transports aériens, ferroviaires peuvent être sérieusement affectés.



CONSEILS DE COMPORTEMENT

DANS LA MESURE DU POSSIBLE :

⇒ restez chez vous,

⇒ mettez-vous à l'écoute de vos stations radios locales,

⇒ prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

EN CAS D'OBLIGATION DE DEPLACEMENT :

⇒ limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers,

⇒ signalez votre départ et votre destination à vos proches.

POUR PROTEGER VOTRE INTEGRITE ET VOTRE ENVIRONNEMENT PROCHE :

⇒ rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés,

⇒ n'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol,

⇒ prévoyez les moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable,

⇒ si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Le service ERDF dispose d'une liste des organismes et personnes prioritaires devant être rebranchées en priorité.

LES CHUTES DE NEIGE et LE GRAND FROID

LES RISQUES NATURELS

Définition :

Il s'agit d'épisodes de grand froid et/ou de fortes chutes de neige.

Ces phénomènes ne sont pas toujours faciles à prévoir.

Fréquents dans notre région, ils provoquent des perturbations importantes.

L'enneigement exceptionnel est annoncé par la radio et fait l'objet de bulletins spéciaux adressés aux services de secours.

Ils sont à la disposition de la population sur les serveurs de Météo-France de la Haute-Saône (téléphone, répondeur 0 892 680 270 et sur www.meteo.fr)

Le risque sur la commune :

La commune de Fontaine les Luxeuil a déjà connu des épisodes de grand froid et des chutes de neige importantes.

Les mesures prises dans la commune :

Les services techniques communaux salent les chaussées communales, si possible avant, ou au début de la chute de neige.

Les voix départementales sont déneigées par le conseil Général ou la DDEA.

Les voies principales sont déneigées en priorité ainsi que les abords des services publics (école, bureau de poste, mairie...).

Nous ne disposons au niveau de la commune que d'un moyen de déneigement devant et derrière un tracteur, et on doit comprendre que notre réseau communal ne peut être traité en totalité dans un bref délai.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

⇒ protégez-vous des chutes **et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.** Il est rappelé que cette action est obligatoire.

⇒ évitez de prendre la route, surtout avec un véhicule non équipé de pneus neige, et évitez les itinéraires empruntant des côtes.

⇒ ne stationnez pas sous les lignes électriques,

⇒ ne montez pas sur un toit,

⇒ abritez-vous sous un toit solide,

⇒ écoutez la radio locale et respectez les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé,

⇒ appelez le SAMU social au 115 (numéro vert) si vous repérez un sans abri.



LES RISQUES SISMIQUES

Le risque sur la commune :

Notre village est classé par les services préfectoraux en zone de risques sismiques (sismicité très faible, sur un classement en 5 zones).

Les séismes historiques du département :

Les deux derniers séismes ressentis en Haute-Saône sont :

- le premier survenu le 22 février 2003 avait pour épicentre Saint-Dié et une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter
- le second survenu le 23 février 2004 avait pour épicentre Besançon et une magnitude de 5.1 sur l'échelle de Richter.

Heureusement, ces deux derniers séismes ont été sans conséquences majeures sur la population et les constructions de notre village.



CONSEILS DE COMPORTEMENT

Avant le séisme :

- ⇒ repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité
- ⇒ fixer les appareils et les meubles lourds

Pendant le séisme : Ne paniquez pas !

- ⇒ A l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres, ne pas prendre d'ascenseur,
- ⇒ A l'extérieur : ne pas rester sous les fils électriques ou sous ou à proximité de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, murs,...)
- ⇒ En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses,
- ⇒ se protéger la tête
- ⇒ ne pas allumer de flamme.

Après le séisme :

- ⇒ Après la première secousse, des répliques sont possibles,
- ⇒ vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, s'éloigner et prévenir les autorités.
- ⇒ si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION DE GAZ

Des canalisations enterrées transportant du gaz naturel sous haute pression traversent notre village.

Les fuites de gaz sur le réseau de transport à haute pression sont très rares et le plus souvent dues à un accrochage par des engins effectuant des travaux dans le sous-sol. Cette fiche vous rappelle les dispositions que doit prendre tout particulier ou toute entreprise voulant réaliser des travaux dans le sous-sol de votre commune.

▷ Que se passe-t-il en cas de fuite de gaz d'une canalisation de transport à haute pression ?

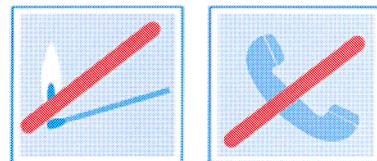
A la différence des fuites de gaz affectant les réseaux de distribution urbains ou les appareils d'une maison, d'un appartement ou d'un magasin, **une fuite importante de gaz sur une canalisation à haute pression produit un bruit intense.**

Le gaz naturel, plus léger que l'air, se disperse rapidement, formant un jet qui n'est pas **toxique et pas polluant** mais ce jet peut cependant s'enflammer, dégageant alors une chaleur qui peut être dangereuse pour les personnes situées à proximité.



CONSEILS DE COMPORTEMENT

- ▷ éloignez-vous rapidement du lieu de la fuite de gaz,
- ▷ évitez toute flamme ou étincelle (cigarettes, téléphones, moteurs...),
- ▷ recherchez un abri pour vous protéger du bruit et de la chaleur. Si la chaleur devient trop intense dans l'abri, le quitter immédiatement en vous protégeant de linge mouillé, de couvertures épaisse,
- ▷ si vous pouvez le faire sans risque d'enflammer le gaz, alertez Gaz de France au numéro vert,
- ▷ respectez les consignes qui vous sont communiquées,
- ▷ en cas d'accident, l'organisation des secours est assurée par les autorités publiques (Plan de Secours Spécialisé déclenché par le préfet).



EN CAS D'URGENCE
UNIQUEMENT

N° Vert 0 800 30 72 24

INFORMATION PREVENTIVE DES RISQUES MAJEURS

COMMUNE DE FONTAINE LES LUXEUIL

Département de la Haute-Saône
Région de Franche-Comté



inondation rapide



inondation lente



sismicité

en cas de danger ou d'alerte

1. Abritez-vous

Take shelter

Resguardese

2. Ecoutez la radio locale

Listen to the radio

Escuche la rad

3. Respectez les consignes

Follow the instructions

Respete las consignas

> N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Don't seek your children at school

No yaya a buscar a sus ninos a la escuela

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTER

- > à la Mairie, le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- > sur internet : www.prim.net

Adresses et numéros utiles

Mairie de Fontaine les luxeuil
34 rue Marquiset
70800 – Fontaine les luxeuil
Tél : 03 84 94 80 90

Préfecture de la Haute-Saône
Service Interdépartemental de la Sécurité Civile (SIDPC) - BP 429
70013 - VESOUL
Tél : 03 84 77 70 30

Météo France – Prévisions sur le Département de la Haute-Saône
70000 - VESOUL
Tél : 08 92 68 02 70

Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture (DDEA) – Service accueil
Tél : 03 63 37 92 00

France Bleu BESANCON :
Tél : 03 81 21 25 25
- fréquence Besançon : 102.8
- fréquence Vesoul : 99.4

Sapeurs Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
SAMU : 15
Tous secours en Europe : 112
SAMU social : 115

Sites Internet :
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
www.meteo.fr
www.interieur.gouv.fr

Centre antipoison de STRASBOURG
Tél : 03 88 37 37 37